

Vide-Grenier

Organisé par le

Comité de Jumelage de Noirmoutier

Dimanche 27 Juillet 2025 de 9h à 18h

Place de la Prée au Duc 85330 Noirmoutier en l'Île

BULLETIN D'INSCRIPTION

A retourner OBLIGATOIREMENT par courrier postal à

Ghislain Corbrejaud 18, rue du Pas de Saint Nicolas 85680 LA GUERINIÈRE

Je soussigné(e), (nom & prénom)

Né(e) le : à

Adresse :

Code Postal : Ville :

Téléphone : Email :

Titulaire de la pièce d'identité : Carte d'identité Passeport Permis de conduire

n° Délivré le/...../.....

par la préfecture de

Déclare sur l'honneur :

- ne pas être commerçant(e)

- ne vendre que des objets personnels ou usagés (article L310-2 du code du commerce)

- ne pas avoir participé à plus de 2 manifestations de même nature sur l'année civile (article R321-9 du code pénal)

Ci-joint :

⇒ un chèque de € pour un emplacement de mètres.

Rappel : 12€ les 3 m, 24€ les 6m, 36€ les 9m, chèque à l'ordre du **COMITÉ de JUMELAGE de NOIRMOUTIER**

⇒ une copie de ma pièce d'identité (OBLIGATOIRE)

Je m'engage à respecter le règlement du vide-grenier.

Fait à le

Signature précédée de la mention manuscrite « **lu et approuvé** »



Conditions de participation – Règlement **(à découper et à conserver)**

1. Le vide-grenier, est organisé par le **COMITÉ DE JUMELAGE de NOIRMOUTIER**. Il est **réservé exclusivement aux particuliers**. La vente par des mineurs est autorisée sous responsabilité parentale.
2. Le vide-grenier aura lieu de 9 à 18 heures, le **dimanche 27 juillet 2025, Place de la Prée au Duc à Noirmoutier**.
3. L'accueil des exposants se fera à partir de 7h00 et l'installation devra impérativement être terminée à 8h30. Les **véhicules devront être retirés** et stationnés sur le parking le plus proche : le parking de la Prée au Duc est payant, mais il en existe un de l'autre côté du rond-point des Médailleurs Militaires qui est gratuit, ou celui à l'entrée de la ville au rond-point de Crestview, le parking de l'Etier du Moulin.
4. Le Comité de Jumelage de Noirmoutier assure la publicité de ce vide-greniers par voie d'affiches, de presse, réseaux sociaux, Site internet du Comité.
5. Les emplacements sont loués sans table ni chaise, et sont attribués en fonction de l'arrivée chronologique des bulletins d'inscriptions. **Pas de véhicule sur les stands, seules les petites remorques sont autorisées dans la limite de la surface de l'emplacement réservé.**
6. **Tarif : 12 € les 3 mètres**. Chaque emplacement supplémentaire sera loué par tranche de 3 mètres. Lors de l'inscription, les exposants doivent faire retour du **présent bulletin d'inscription** dûment complété et signé, régler la totalité de la somme par **CHEQUE**, et y joindre obligatoirement une **photocopie de leur pièce d'identité (recto-verso)**. L'inscription ne sera prise en compte qu'à réception de l'ensemble de ces documents, et ce, dans la limite des places disponibles.
7. **L'exposant s'assurera que son inscription a bien été prise en compte.**
8. Chaque participant s'engage à ne vendre que des objets usagés (personnels et mobiliers), ce qui exclut la revente d'objets confiés par un commerçant.
9. **Vous devez laisser votre emplacement propre, sans aucun dépôt sauvage. Toute personne qui sera identifiée à laisser des cartons, détritux, objets ou poubelles sera interdite d'inscription pour les futurs vide-greniers.**
10. Les exposants sont responsables des dommages qu'ils pourraient occasionner aux personnes, aux biens, aux marchandises d'autrui ainsi qu'aux aménagements appartenant ou loués par l'organisation. Ils doivent donc, de ce fait, **être couverts par leur propre assurance.**
11. L'absence de l'exposant (pour quelques raisons que ce soit) ainsi que les mauvaises conditions météorologiques (pluie, vent...), ne donneront droit à aucun remboursement du droit de place.